

## Conseil communautaire du mardi 14 décembre 2021

### Compte-rendu

M. le Président ouvre la séance à 18 H 20. Les conditions du quorum ont été remplies sans discontinuité.

En raison de l'état d'urgence sanitaire la séance du conseil communautaire se tient sans public. Le conseil communautaire est filmé et retransmis en direct sur internet afin que le public puisse assister au débat.

M. le Président donne lecture de la liste des conseillers communautaires excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Suite aux élections municipales de Cons-la-Grandville, la commune est gérée par une délégation spéciale de la Préfecture dans l'attente de l'élection du Maire et de son installation.

M. Jean-Paul GUILIANELLI représente la commune de Cons-la-Grandville, sans droit de vote.

M. Wilmin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Allieri, Maire de Lexy, demande que l'entretien du giratoire où a été installé le monument à la mémoire des victimes de la sidérurgie, en face du bâtiment du Grand Longwy Agglomération, soit dévolu à l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération de Longwy.

M. le Président souscrit à cette demande et souhaite que le giratoire et le monument soient également éclairés.

M. Servagi demande que les élus de l'opposition figurent sur le site internet du Grand Longwy Agglomération, et bénéficient d'un bureau.

M. le Président demande à la Directrice de la communication de faire le nécessaire pour que tous les élus figurent sur le site internet de l'intercommunalité (photo, nom, prénom et commune). Quant à la mise à disposition d'un bureau, la demande sera étudiée.

### **1 – Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021**

Arrivée de M. Herbays à 18 H 25.

Arrivée de Mme Bertin à 18 H 26

Arrivée de Mmes Inial et Naili à 18 H 30.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2 – Compétence « équipements culturels et sportifs » - modification de la définition de l'intérêt communautaire**

Arrivée de M. Hamen à 18 H 40.

Arrivée de Mme Richard à 18 H 45. Le pouvoir de Mme Richard à M. Michel devient caduc.

Arrivée de Mme Etienne à 19 H 00. Le pouvoir de Mme Etienne à M. Fournel devient caduc.

Rapporteur : M. Huard, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux travaux, très haut débit, et gens du voyage.

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour, 3 voix contre et 2 non-participations,

- Modifie, à la majorité des deux tiers au moins des suffrages exprimés, la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « équipements culturels et sportifs » comme suit :  
« est d'intérêt communautaire le centre aquatique intercommunal »
- Autorise le Président à saisir les communes de Longwy, Longlaville et Herserange pour avis.

### **3 – Centre aquatique – désaffectation des piscines hors intérêt communautaire**

Rapporteur : M. Huard, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux travaux, très haut débit, et gens du voyage.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Dit que les piscines publiques situées à Longwy, Herserange et Longlaville doivent être désaffectées ;
- Autorise le Président à saisir les communes concernées pour qu'elles délibèrent au sujet de cette désaffectation et donnent leur avis sur la présente.

### **4 – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Extension au cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial de la filière technique**

Rapporteur : M. Karleskind, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources humaines (points 4 à 9).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'extension du RIFSEEP au cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial de la filière technique.

### **5 – Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade : cadre d'emplois des agents de maîtrise (filière technique)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Fixe le taux de promotion des avancements de grade à 100 % dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise, arrondi à l'entier supérieur.

### **6 – Transformation de poste : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – création simultanée d'un poste d'agent de maîtrise**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Supprime le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Crée simultanément un poste d'agent de maîtrise à temps complet, suite à l'accès d'un agent au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,
- Précise que les crédits inscrits au budget primitif 2021, nécessaires à la rémunération de l'agent et au paiement des charges sociales s'y rapportant, sont suffisants,
- Adopte les modifications induites au tableau des effectifs,

- Autorise le Président à effectuer les modalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **7 – Transformation de poste : suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens – création simultanée d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Supprime le poste relevant du cadre d'emploi des techniciens à temps complet, suite au recrutement, dans le cadre de la réorganisation du service Cycle de l'Eau et pour faire face aux besoins de la collectivité, d'un candidat relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise,
- Crée simultanément un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet,
- Précise que les crédits au budget primitif 2021, nécessaires à la rémunération de l'agent et au paiement des charges sociales s'y rapportant, sont suffisants,
- Adopte les modifications induites au tableau des effectifs,
- Autorise le Président à effectuer les modalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **8 – Mise à jour de la délibération n° 8 du 31/05/20218**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Adopte les modifications suivantes : la délibération n° 8 du 31/05/2018 portant création d'un poste d'assistant de prévention convient d'être mise à jour comme suit : l'emploi permanent à temps complet créé correspond au grade de rédacteur inscrit au tableau des effectifs.
- Autorise le Président à effectuer les modalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **9 – Instauration du télétravail**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Décide la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la charte jointe,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **10 – Pacte Financier et Fiscal de Solidarité**

Départ de M. Guilianelli à 20 H 00.

Rapporteur : M. Karleskind, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources humaines.

M. Jacque demande un vote nominatif.

M. le Président soumet à l'assemblée communautaire la proposition d'un vote nominatif.

A la demande de plus du quart des conseillers présents (16 voix pour), le Conseil communautaire procédera à un vote nominatif.

Nombre de conseillers en exercice : 54

Nombre de présents : 45

Pouvoirs : 8

Majorité requise : 27

PRENOM – NOM	POUVOIR	VOTE
Isabelle CAILLET		ABSTENTION
Bernard FONTAINE		ABSTENTION
Guy MICHEL		POUR
Frédéric GIARDI		POUR
Claudine LECLERC		POUR
Brigitte BESSICH		POUR
Patrice MARINI	Antoinette DI PELINO	POUR – POUR
Jean-Luc SACHER		POUR
Robert ROUSSEAU		CONTRE
Christiane WAGNER		POUR
Alain LOMBARDI	Hervé JACQUET	POUR – POUR
Adrien ZOLFO	Edith COLIN	POUR - POUR
Jean HUARD		POUR
Céline RACADOT		POUR
Frédéric WILMIN		POUR
Serge DE CARLI		POUR
Laurent RIGHI	Sylvie JOLY et Jean Marie PIERMANTIER	POUR – POUR - POUR
Frédéric KARLESKIND		POUR
Edouard JACQUE		CONTRE
Jean-Marc FOURNEL		CONTRE
Jean-Pierre WEBER		POUR
Ghislain ORSUCCI		POUR
Idir KARRA		CONTRE
Ghislaine TOZZO		POUR
Julie FELTIN		POUR
Marc AGOSTINI		POUR
Véronique LORIN CRIDEL		ABSTENTION
Cédric ACETI		ABSTENTION
Christian ARIES	Robert BOURGUIGNON	CONTRE - CONTRE
Antoine PRONESTI		POUR
Kamel BOUZAD		ABSTENTION
Richard RAULLET		CONTRE
Gérard DIDELOT		POUR
Joëlle BOSIZIO		ABSTENTION
Véronique FURGAUT	Papa MBAYE	POUR – POUR
Mathieu SERVAGI	José PLUVINET	CONTRE - CONTRE
Gérard ALLIERI		ABSTENTION
Christian LENOBLE		ABSTENTION
Marie Christine INIAL		CONTRE
Aurélie NAILI		CONTRE
Francis HERBAYS		CONTRE
Chantal BERTIN		CONTRE
Vincent HAMEN		CONTRE
Martine ETIENNE		CONTRE
Murielle RICHARD		POUR

Le Conseil communautaire, à la majorité,

- Approuve le pacte financier et fiscal de solidarité portant sur le partage des charges et des ressources disponibles en vue de la réalisation d'un projet de territoire à l'échelle intercommunale et visant à donner un cadre budgétaire pour une période de moyen terme, équivalente à un mandat, et à coordonner les stratégies fiscales et financières des collectivités du « bloc local ».

Les 3 axes de travail suivants ont été définis pour constituer l'architecture du nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité du territoire :

- Maintenir une solidarité envers le territoire au travers :
    - le maintien du versement d'une dotation de solidarité communautaire,
    - le maintien d'une répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal fondée sur le « droit commun ».
  - Permettre à la Communauté d'Agglomération de faire face aux enjeux de développement des compétences qui lui ont été transférées par le biais d'un accroissement de ressources diversifié :
    - Mise en place d'une taxe GEMAPI à hauteur du coût annuel moyen prévisionnel de la compétence
    - Eventuel reversement en faveur de la Communauté d'Agglomération de la Taxe d'Aménagement (en tout ou partie) perçue par les communes membres sur les zones d'activité économique (ZAE) situées sur leur territoire,
    - Eventuel accroissement du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de sorte à permettre la couverture du service et des surcoûts induits par l'accroissement prévisionnel de la TGAP,
    - Evaluer tout transfert de compétence et modifier les attributions de compensation en conséquence ou augmenter la fiscalité afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de faire face à ces nouvelles charges.
  - Soutenir l'investissement communal sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en lien avec des projets structurants pour le territoire :
    - Refonte et fléchage d'une politique distributive sous forme de fonds de concours d'investissement.
- Autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
  - Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
  - Dit que le Président du Grand Longwy sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **11 – Dotation de Solidarité Communautaire 2021 et répartition des recettes supplémentaires de la fiscalité économique 2020**

Rapporteur : M. Karleskind, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les modalités de calcul de la répartition du supplément de recettes économiques 2020 ;
- Maintient l'instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire conformément à l'application de l'article 1609 noniè C du CGI ;
- Fixe le montant total de la Dotation de Solidarité communautaire à répartir entre les communes membres pour 2021 à 476 335.86 € conformément au tableau joint ; les critères de la répartition de la dotation de solidarité communautaire sont les suivants :

75 % en fonction de l'écart entre le potentiel financier global de la commune et le potentiel financier global calculé à partir de la moyenne de la Communauté d'Agglomération d'une part augmenté de 5 % ;  
25 % de l'écart entre le revenu des habitants de la commune et le revenu global calculé à partir de la moyenne de la Communauté d'Agglomération d'autre part.  
Ces critères représentent pour le Grand Longwy Agglomération plus de 35 % des critères de droit commun édictés par l'article L. 5211-28-4 du CGCT.

## **12 – Fonds de concours – Cons-la-Grandville – Repeuplement forestier à Cons-la-Grandville**

Rapporteur : M. Karleskind, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Réaffecte à la commune de Cons-la-Grandville le fonds de concours 2017 de 15 000 €, attribué initialement pour des travaux de sécurité routière, pour le repeuplement forestier d'une parcelle suite à une coupe rase d'épicéas scolytés.
- Dit que les sommes pour l'année 2017 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

## **13 – Herserange Nature Plein Air (HNPA) – Convention d'entretien des sentiers**

Rapporteur : M. Karleskind, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources humaines

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention relative au balisage et débroussaillage des sentiers de randonnée avec l'association Herserange Nature Plein Air,
- Prévoit les crédits correspondants au budget 2022.

## **14 – Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Rapporteur : M. Bouzad, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux politiques de prévention, à l'insertion, aux contrats de ville, et à la santé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les collectivités partenaires (Herserange, Longwy, Mont-Saint-Martin, Longlaville),
- Autorise le Président à signer la Convention Territoriale Globale du Grand Longwy Agglomération.

## **15 – Autorisation droit des sols – instruction mutualisée – Avenant de prolongation**

Rapporteur : M. Didelot, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué à la mobilité, à l'aménagement, au logement, au de cadre vie, aux services aux habitants, et à l'urbanisme.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de fonctionnement service commun instruction autorisation droit des sols joint à la délibération,

- Autorise à signer l'avenant avec chaque commune qui souhaite bénéficier de ce service commun. La Communauté d'Agglomération « Grand Longwy Agglomération » prendra à sa charge l'hébergement du service dans ses locaux, les acquisitions nécessaires à l'équipement, l'impression, la copie, la papeterie, les affranchissements postaux et la mise à disposition d'un véhicule.

Les communes prendront à leur charge le coût des personnels sur la base d'une répartition à raison de 50% par rapport à la population et 50% par rapport au potentiel financier de la commune d'après les éléments définis par les fiches de calcul DGF de l'année n-1.

Pour mémoire, le coût de la masse salariale à la charge des communes pour 2021 est de 141 987,46 euros à répartir selon méthode indiquée ci-dessus.

Le présent avenant est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à titre rétroactif. Il prend fin au 31 décembre 2022.

- Prévoit au budget les crédits correspondants.

M. le Président informe que le point 18 relatif à la validation des rapports finaux des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, ainsi que le point 19 relatif au cadrage de la gestion des eaux pluviales lors de l'instruction des demandes d'urbanisme et de l'élaboration et/ou suivi de projet sont retirés de l'ordre du jour.

#### **16 – Assainissement – Convention pour intervention en domaine privé lors des travaux d'assainissement (rue de Chadelle et rue de la Forêt à Longwy – Allée des Pins, des Marronniers, des Hêtres à Mont-Saint-Martin)**

Rapporteur : M. Lombardi, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué à l'eau potable et à l'assainissement (points 16 et 17).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions d'intervention de reprise des branchements d'eaux usées en domaine privé sur le réseau d'assainissement en domaine public,
- Dit que les différents frais liés aux travaux d'assainissement des rues Chadelle et de la Forêt à Longwy sont inscrits au budget assainissement 2021, et que les travaux relatifs aux eaux pluviales sur ces rues, ainsi que les travaux d'assainissement de l'allée des Pins, Hêtres et Marronniers à Mont-Saint-Martin seront inscrits au budget assainissement 2022 (avec régularisation au budget principal 2022 pour les eaux pluviales).

#### **17 – Assainissement et eau potable – Remboursement des dépenses de fourniture d'électricité et d'eau potable des ouvrages d'assainissement et d'eau potable de diverses communes**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à émettre les titres de recette à l'encontre de la société SUEZ Eau France d'un montant de 572,34 € TTC (factures EDF) pour le service eau potable et 13 258,87 € TTC pour le service assainissement,
- Informe que ces recettes seront inscrites respectivement sur le budget eau potable et assainissement 2021.

## **18 – Environnement – Lot n° 1 marché de gestion des déchets ménagers – modification dénomination sociale du titulaire**

Rapporteur : M. Zolfo, 11<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux déchets.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 marché de collecte des déchets ménagers et assimilés relatif au changement de dénomination sociale suite à la fusion de ses deux entités Ecodéchets Lorraine et écoDéchets Environnement.  
La présente modification de dénomination sociale n'engendre pas d'incidence financière au marché n° 16-28-00-00.

## **19 – Location de bureaux pour la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Longwy : adaptation du loyer**

Rapporteur : M. Aceti, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué à l'économie et aux zones d'activités.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Déroge exceptionnellement à la délibération du 17 décembre 2020 fixant les tarifs de location de l'immobilier d'activités tertiaires et artisanales pour 2021,
- Dit que la location à la Caisse d'Allocations Familiales – du 2<sup>ème</sup> étage Eurobase II est conclue en contrepartie d'un loyer fixé à 10 000 euros hors taxes et hors charges par an.

## **20 – Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2022**

Rapporteur : M. Aceti, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué à l'économie et aux zones d'activités.

Le Conseil communautaire, par 49 voix pour, et 4 voix contre,

- Emet un avis favorable sur les dérogations au repos dominical pour les activités considérées (commerce de détail),

### Pour Mont-Saint-Martin

- Dimanche 4 septembre 2022
- Dimanche 26 septembre 2022
- Dimanche 27 novembre 2022
- Dimanche 4 décembre 2022
- Dimanche 11 décembre 2022
- Dimanche 18 décembre 2022

### Pour Lexy

- Dimanche 23 janvier 2022
- Dimanche 30 janvier 2022
- Dimanche 28 août 2022
- Dimanche 27 novembre 2022
- Dimanche 4 décembre 2022
- Dimanche 11 décembre 2022
- Dimanche 18 décembre 2022

### Pour Longwy

- Dimanche 9 janvier 2022
- Dimanche 16 janvier 2022
- Dimanche 3 avril 2022
- Dimanche 29 mai 2022
- Dimanche 10 juillet 2022
- Dimanche 18 septembre 2022
- Dimanche 4 décembre 2022

### Pour Cosnes-et-Romain

- Dimanche 20 novembre 2022
  - Dimanche 27 novembre 2022
  - Dimanche 4 décembre 2022
  - Dimanche 11 décembre 2022
  - Dimanche 18 décembre 2022
- Dit que pour 2023, les communes sont priées de transmettre leurs demandes à la Communauté d'Agglomération pour le 30 octobre 2022, accompagnées de l'avis du Maire.

## **21 – Attribution du marché d'entretien des espaces verts**

Rapporteur : M. Huard, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux travaux, très haut débit, et gens du voyage.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le marché d'entretien des espaces verts du Grand Longwy Agglomération sur une période de 4 ans, soit de 2021 à 2025 (PIA, HICI, Atelier du Pulventeux, Zac de Mexy, Médiathèque intercommunale, Rives de la Chiers, bassin de compensation, voie d'accès au golf, déchèterie intercommunale, ZI de Villers-la-Montagne, Pépinières d'entreprises de Mexy et de Cosnes-et-Romain, parcours cyclopiédestres, centre aquatique) avec le groupement d'entreprises Carradori Paysage –Eiclor – Environnement 2000 pour un montant de 1 065 459,72 € HT, soit 1 278 551,66 € TTC.  
L'appel d'offres comprend 2 tranches :
  - Tranche 1 : entretien général
  - Tranche 2 : opérations ponctuelles.La tranche n°2 est un accord-cadre exécuté au fur et à mesure par bons de commande.
- Prévoit les crédits correspondants au budget des années 2022, 2023, 2024 et 2025.

### **Information : délibération du Bureau communautaire du 29/11/2021 – Rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement ZAC de la Harange II à Réhon – acquisition de foncier**

Dans le cadre de la création du lotissement « La Harange II », la société SOLOREM, représenté par Stéphane COLIN, Directeur Général, a sollicité de la Communauté d'Agglomération, le classement dans le domaine public intercommunal les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que la parcelle sur laquelle est aménagé un bassin d'infiltration des eaux pluviales.

Après instruction de cette demande par le service cycle de l'eau, le Bureau en séance du 29 novembre 2021 a approuvé :

- L'acquisition gratuite des parcelles section AK 314 et 329 à Réhon ;
- Leur intégration au domaine public intercommunal ;
- L'autorisation au Président ou à son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait ;
- Le fait que les différents frais liés à ces rétrocessions et au classement dans le domaine public intercommunal seront exclusivement et intégralement supportés par la société SOLOREM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.